



En France, la réforme concernant la facture électronique a vu son calendrier se décaler sensiblement. Les entreprises doivent cependant rester alertes sur ce sujet et ne doivent pas négliger certaines étapes incontournables, afin d'être prêtes pour les prochaines étapes.

## Choisir sa stratégie et son partenaire

A minima, les sociétés doivent avoir décidé de leur stratégie en matière d'émission et de réception des factures électroniques. Dans les grands groupes en particulier, il est essentiel de réfléchir à sa roadmap technologique, la cartographie de ses flux, les modalités de réception de ses factures, mais aussi à un modèle global, applicable à toutes les administrations fiscales, bien qu'il soit nécessaire en parallèle de traiter certaines spécificités en dehors de ce modèle commun.

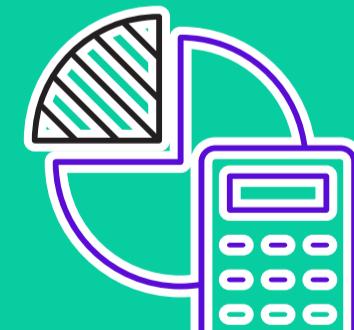
En définissant leur stratégie, les entreprises vont aussi choisir un partenaire, comme une plateforme partenaire de dématérialisation (PDP), qui peut être un allié précieux dans les grandes organisations. Certaines font le choix d'un opérateur de dématérialisation (OD), d'autres enfin choisiront d'opérer en direct avec la plateforme de l'État (PPF).

Dans tous les cas, la stratégie doit être en cohérence avec les enjeux de l'entreprise, son organisation et ses besoins.

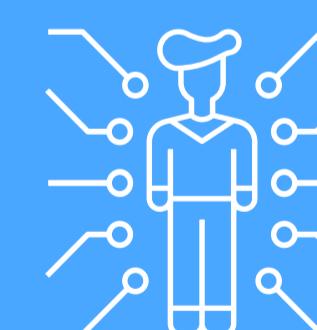


## Réorganiser ses process et outils

La dématérialisation n'est pas qu'une obligation réglementaire, elle est aussi l'occasion de réorganiser tous ses process et ses outils. Pour certaines entreprises, c'est la possibilité de passer en revue la passation de commande et de réajuster certains écueils. Plus globalement, réorganiser les process et les outils permet aussi de redéfinir les rôles de chacun, de préparer les équipes au changement et d'identifier les pain points restants.



Cette réorganisation permet aussi de mieux identifier de quels types d'outils et solutions technologiques l'entreprise aura besoin dans le cadre de cette réforme. Souvent, s'équiper d'un nouvel outil pour répondre à la conformité demandée n'est en effet que la première étape d'un changement plus global, au sein duquel la solution choisie pourra accompagner l'entreprise sur bien d'autres volets !



## Bien qualifier ses données

La qualification des données est clé dans la dématérialisation. Les factures passeront deux filtres de validation : le premier relèvera des contrôles légaux, le deuxième dépendra du type de contrôle mis en place dans l'entreprise (vérification humaine, solution automatisée...).

Afin de ne pas bloquer les flux et de ne pas gripper tout le système, les données devront donc être lisibles, bien renseignées, conforme à ce qui est demandé. De même, il est important de les sécuriser. La connaissance des flux d'un business permet d'en déterminer la santé : ce sont donc des données stratégiques qu'il est aussi nécessaire de protéger.

## S'informersur le calendrier des prochaines étapes

Au vu des derniers changements et reports au cours des années écoulées, il est important que les entreprises restent alertes sur le calendrier des prochaines étapes. Les premières pré certifications de PDP devraient être déterminées fin juillet. L'annuaire de l'État permettant les premiers tests d'interopérabilité devrait quant à lui être disponible début 2025.

Les entreprises doivent profiter de ce délai et de cette visibilité sur les étapes pour faire coïncider au maximum leurs besoins avec la réalité de ce qu'un partenaire peut leur rapporter. A titre d'exemple, la plateforme Basware se focalise sur le matching, via une automatisation complète des flux.

